

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DU GRANIT MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 23 novembre 2021 à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #3 - Richard Grenier

Siège #4 - Julie Rodrigue

Siège #5 - Daniel Poirier

Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet

Siège #2 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

21-11-309

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal des séances
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 ADMINISTRATION
 - 5.1 Recommandation de paiement des travaux du 10e Rang et rue Boutin - Décompte progressif # 6
 - **5.2** Renouvellement d'adhésion au réseau d'information municipal du Québec (RIMQ) pour 2022
 - 5.3 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022
 - 5.4 Étude d'un tracé alternatif dans le cadre de la voie de contournement ferroviaire
 - 5.5 Programmation de la TECQ 2019-2023
 - 5.6 Permis de réunion pour servir lors de la location des salles
 - 5.7 Démission du conseiller du district numéro 2
 - 5.8 Désignation du responsable de l'accès à l'information
 - 5.9 Présentation des dépenses d'élection
 - 5.10 Liste des personnes en défaut de paiement de taxes

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Remerciement des pompiers



7 - SERVICE DE VOIRIE

- 7.1 Service d'épandage d'abat poussière pour l'année 2022
- **7.2** Demande de madame Girard Carmelle propriétaire du lot 3480020
- 8 SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES
 - 8.1 Achat de 50kg de Bactagène
 - 8.2 Dépôt du rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable
 - **8.3** Formation de personnel à Lac-Drolet pour un opérateur d'eau potable
- 9 SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE
 - 9.1 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 9.2 Nomination du comité de démolition
 - 9.3 Demande d'intervention au Ministère de transport du Québec (MTQ) afin d'installer des balises d'avertissement piétonnes et de panneaux d'avertissement lumineux aux traverses piétonnes du village de Nantes
 - **9.4** Officialisation des noms des rues dans le développement Bercail phase 3
 - **9.5** Autorisation d'utiliser la route de Ste-Cécile par l'association des motoneigistes
 - 9.6 Demande d'allègement de la réglementation reliée à l'entretien de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale
 - 9.7 Avis de motion pour modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 402-12 afin de modifier les tarifs des permis de lotissement
 - **9.8** Consentement de la municipalité pour l'installation de câble de fibre optique sur les torons existant
- 10 PRÉSENTATION DES COMPTES
 - 10.1 Adoption des comptes
- 11 RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
 - **11.1** Dépôt du rapport des activités financières au 22 novembre 2021
- 12 RAPPORT DU MAIRE
- 13 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS
- 14 COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES
 - 14.1 Annonce d'un concours photo dans le journal de la municipalité
 - 14.2 Reconnaissance du travail des anciens élus
- 15 DONS ET COMMANDITES
 - 15.1 Demande d'aide de l'association des gens de Nantes (AGN)
 - **15.2** Demande du Centre d'action bénévole pour la collecte de denrées non périssables (Guignolée)
 - 15.3 Invitation à devenir membres corporatifs en soutiens à la mission du centre des femmes de la MRC du Granit
- 16 QUESTIONS DIVERSES
- 17 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE



Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, **appuyée par** madame Julie Rodrigue, que l'ordre du jour soit adopté avec les insertions suivantes :

9.8 - Consentement de la municipalité pour l'installation de câble de fibre optique sur les tronçons existant.

Le titre du point 9.3 est modifié pour se lire comme suite "9.3 - Demande d'intervention du MTQ pour la pose de balises d'avertissement piétonnes et de panneaux d'avertissement lumineux aux traverses piétonnes du village de Nantes "

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

21-11-310

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 octobre 2021 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance:

Par ce motif et sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par madame Julie Rodrigue. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 est approuvé tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - ADMINISTRATION

21-11-311

5.1 - Recommandation de paiement des travaux du 10e Rang et rue Boutin - Décompte progressif # 6

ATTENDU QUE les travaux de voirie ont été effectués sur le 10e rang et la rue Boutin par l'entreprise Lafontaine et Fils ;

ATTENDU QUE la recommandation pour le paiement du décompte progressif n°6 pour les travaux exécutés au 13 septembre 2021 a été émise par la compagnie Exp et signée par l'ingénieur Frédéric Blais de la compagnie EXP avec une retenue contractuelle de 0% valide à la suite de l'acceptation définitive des travaux daté du 13 septembre 2021;

ATTENDU QU'à la suite des précipitations qui ont lieu durant la semaine du 27 septembre 2021, il a été constaté qu'un dalot ne canalisait pas correctement les eaux de surface du 10e rang et que ce dernier a été corrigé le 13 octobre 2021;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, appuyé par monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes paie le montant du décompte progressif n°6 à la compagnie Lafontaine et Fils au montant de 71 191,03 \$ taxes incluses comme recommandé par la compagnie EXP.

21-11-312

5.2 - Renouvellement d'adhésion au réseau d'information municipal du Québec (RIMQ) pour 2022

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Daniel Poirier, il est résolu à l'unanimité que la municipalité renouvelle son



21-11-313

abonnement au réseau d'information municipal du Québec au montant de 327,68\$ taxes incluses.

5.3 - Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2022 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

ATTENDU QUE La municipalité de Nantes, souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2021-2022 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

Sur la proposition de madame Lynda Bouffard **appuyée par** madame Julie Rodrigue, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal :

D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022;

D'autoriser monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et secrétairetrésorier de la municipalité, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Nantes

21-11-314

5.4 - Étude d'un tracé alternatif dans le cadre de la voie de contournement ferroviaire

ATTENDU QUE la compagnie Stantec ne peut soumissionner dans le projet de la voie de contournement ferroviaire à cause de ses projets passés avec la ville de Lac-Mégantic dans le dossier de la voie de contournement ferroviaire.

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité à ce que le directeur général procédé à faire une demande soumission a d'autres firmes d'ingénieur.

21-11-315

5.5 - Programmation de la TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Daniel Poirier, il est résolu à l'unanimité que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même



Nº de resolution

que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

21-11-316

5.6 - Permis de réunion pour servir lors de la location des salles

Sur la proposition de madame Julie Rodrigue, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu à l'unanimité qu'il ne soit pas requis d'avoir un permis de réunion pour servir des produits alcoolisés lors d'une demande de location dans toutes les salles communautaires de la municipalité (ACLN, AGN, FADOQ), et ce à des fins privées non commerciales.

Que toute demande de location de salle à des fins commerciales doit être autorisée par le conseil.

21-11-317

5.7 - Démission du conseiller du district numéro 2

Le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité dépose en vertu de l'article art. 316, al. 3 la lettre de démission de monsieur Sylvain Côté conseiller du district 2.

Il avise le conseil de la vacance du poste de conseiller du district 2.

Le conseil prend connaissance du document.

21-11-318

5.8 - Désignation du responsable de l'accès à l'information

Le maire de la municipalité désigne le directeur général comme responsable de l'application de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels en lui délégant toutes ses fonctions dans le cadre de l'application de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

21-11-319

5.9 - Présentation des dépenses d'élection

ATTENDU QUE le directeur général présente le rapport d'après élection aux membres du conseil;

ATTENDU QUE le directeur général fait présentation des dépenses de l'élection générale. Il souligne que le budget d'élection a été dépassé de



7 806,09\$ dû principalement aux exigences des normes sanitaires de la pandémie;

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, **appuyée par** monsieur Daniel Poirier, il est résolu à l'unanimité que les déficits des postes budgétaires 02-140-00-141, 02-140-00-200, 02-140-00-340, 02-140-00-670 soient couverts par les surplus non affectés.

21-11-320

5.10 - Liste des personnes en défaut de paiement de taxes

En vertu de l'article 1022 du code municipal, le directeur général présente la liste des personnes en défaut de paiement des taxes envers la municipalité.

6 - SERVICE INCENDIE

21-11-321

6.1 - Remerciement des pompiers

À l'unanimité, le conseil municipal remercie les pompiers pour leurs services lors de l'Halloween 2021. Grâce à leur présence sur les lieux et leur enthousiasme, ils ont permis à nos tout petits d'apprécier la journée Halloween en toute sécurité.

7 - SERVICE DE VOIRIE

21-11-322

7.1 - Service d'épandage d'abat poussière pour l'année 2022

ATTENDU QUE les réponses aux demandes de prix pour l'achat en 2022 de 100 000L de Chlorure de calcium 35% se résument comme suite

| Les entreprises soumissionnées | i Prix nar iliro | Prix pour 100 000L |
|------------------------------------|------------------|-----------------------|
| Les entreprises Bourget inc. | 0,3395\$/I | 33 950\$ |
| Transport Adrien Roy & Filles Inc. | 0,364\$/I | 36 400\$ |
| Somavrac.com | 0.3543\$/I | 35 430\$ |

Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Daniel Poirier, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la soumission de l'entreprise Bourget pour l'achat de 100 000L tel que soumissionné pour l'année 2022.

21-11-323

7.2 - Demande de madame Carmelle Girard propriétaire du lot 3480020

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des documents et de la demande de madame Carmelle Girard;

ATTENDU QUE la municipalité a promis en 2017 l'achat et la pose d'un ponceau à son immeuble;

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par madame Julie Rodrigue, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte exceptionnellement de faire l'achat et la pose d'un ponceau de 18 pouces de diamètre ayant une longueur de 20 pieds à l'entrée du lot 3 480 020 ayant pour adresse 7018 chemin de la Grande-Ligne aux frais de la municipalité.

8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

21-11-324

8.1 - Achat de 50kg de Bactagène



Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Daniel Poirier, il est résolu à l'unanimité que la municipalité passe la commande pour l'achat de 50 kg de "Bactagène" au prix de 6 323,62\$ taxes incluses pour l'année 2022 auprès de la compagnie Nuvac éco-science inc.

8.2 - Dépôt du rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable

Le directeur général dépose et explique le rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable.

21-11-325

8.3 - Formation de personnel à Lac-Drolet pour un opérateur d'eau potable

Sur la proposition de monsieur Daniel Poirier, appuyée par madame Julie Rodrigue, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte que la municipalité de Lac-Drolet procède à la formation d'un employé au contrôle et la gestion de l'eau potable et que le coût de la formation de la personne soit divisé égalité des parts entre les municipalités participantes à l'entente intermunicipale relative au service d'opérateur à l'eau potable et eaux usées.

9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

21-11-326

9.1 - Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QU'il y a eu un chargement aux différents postes de conseiller municipal;

ATTENDU QUE le mandat de certain membres comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris fin lors des dernières élections municipales;

Sur la proposition de madame Julie Rodrigue, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité de reconduire et d'élire les membres suivants comme membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Monsieur Marcel Fortier citoyen de la municipalité de Nantes et actuellement membre du CCU;

Madame Josée Blais citoyenne de la municipalité de Nantes et actuellement membre du CCU;

Monsieur André Galipeau citoyen de la municipalité de Nantes et actuellement membre du CCU;

Monsieur Richard Grenier, conseiller du district 3 de la municipalité de Nantes;

Monsieur Daniel Poirier, conseiller du district 5 de la municipalité de Nantes;

Monsieur Daniel Gendron, maire de la municipalité de Nantes;

21-11-327

9.2 - Nomination du comité de démolition

ATTENDU QUE l'article 48.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) stipule que le conseil municipal doit constituer un comité ayant pour fonctions d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère la loi.

ATTENDU QUE ce comité est formé de trois membres du conseil désignés pour un an par le conseil.



Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par madame Julie Rodrigue, il est résolu à l'unanimité qu'un comité de démolition soit formé et qu'il soit constitué des membres suivant :

Monsieur Richard Grenier conseiller du district 3;

Monsieur Daniel Poirier conseiller du district 5;

Monsieur Daniel Gendron Maire de la municipalité;

21-11-328

9.3 - Demande d'intervention au Ministère de transport du Québec (MTQ) afin d'installer des balises d'avertissement piétonnes et de panneaux d'avertissement lumineux aux traverses piétonnes du village de Nantes

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité que la présente résolution soit une demande au ministère de transport pour procéder à l'installation de deux balises d'avertissement sur les traverses piétonnières situées dans le village de Nantes soit une balise d'avertissement en face de l'école primaire sise au 1249 rue principale et une autre en face du 1201 rue principale et d'indicateur lumineux aux traversées piétonnes dans le même secteur;

Que les balises et les avertisseurs pour les traverses piétonnières respectent les normes du Ministère des Transports du Québec (Tome V – Norme 2.28.9 Balise piétonnière).

Que le directeur général achemine la présente résolution au ministre de Transport.

21-11-329

9.4 - Officialisation des noms des rues dans le développement Bercail phase 3

ATTENDU QUE les lots 6 474 337, 6474 338, 5 804 420, 5 804 422, 5 804 4021 et 6 455 248 sont des rues privées et publiques;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite officialiser les noms des rues ayant pour numéro de lot 6 474 337, 6474 338, 5 804 420, 5 804 422, 5 804 4021 et 6 455 248;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard et appuyé par monsieur Daniel Poirier que la Commission de toponymie officialise les noms des rues suivantes :

| Les noms des rues | Numéros des lots correspondants | |
|-------------------|---------------------------------|--|
| Marilou | 6 474 337 | |
| Clément | 6 474 338 | |
| Angélique | 6 455 248 et 5804 420 | |
| Florence | 5 804 422 | |
| Rosemary | 5 804 421 | |

Que le directeur général de la municipalité procède au nom de la municipalité aux démarches d'officialisation des noms de la rue auprès de la commission de toponymie et qu'il est autorisé de signer tout document en lien avec l'officialisation des noms des rues privées;

Que les rues ayant pour numéro de lot 6 474 337, 6474 338, 5 804 420, 5 804 422, 5 804 4021 et 6 455 248 soient ouvertes aux publics;

21-11-330

9.5 - Autorisation d'utiliser la route de Ste-Cécile par l'association des motoneigistes



ATTENDU QUE le club motoneige de Lac-Mégantic a perdu un droit de passage, sur le lot 3479446.

ATTENDU QU'un droit de passage avait été suspendu en 2020 pour le lot 3479923

ATTENDU QU'un droit de passage est nécessaire pour que le club de motoneige puisse rejoindre les autres sentiers vers Weedon et Sherbrooke

ATTENDU QUE le club de motoneige de Lac-Mégantic demande la permission d'utiliser le chemin de Sainte-Cécile à partir du terrain de Mme France Roy et Stéphane Blais pour pouvoir rejoindre l'ancienne voie ferrée.

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, appuyé par monsieur Daniel Poirier, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes autorise le club des motoneiges de Lac-Mégantic à utiliser la route de Sainte-Cécile sur une longueur de 3,4 km débutant au lot 3 479 957 jusqu'à la limite de la municipalité avec la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton.

Que la présente résolution est conditionnelle à l'accord des riverains du tracé.

Que la résolution d'autorisation soit d'une durée d'un ans et que l'association ait l'accord des riverains du tracé.

21-11-331

9.6 - Demande d'allègement de la réglementation reliée à l'entretien de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes désire comme toute municipalité améliorer la sécurité des usagers de la route

ATTENDU QUE la municipalité désire également améliorer la visibilité, contrôler la croissance des végétaux, empêcher la prolifération de l'herbe à poux et l'établissement de plantes ligneuses aux abords de ses chemins;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la résolution de la municipalité Saint-Aimé;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal de Nantes a expliqué si la situation de la municipalité de Saint-Aimé est applicable;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal recommande l'appui de la résolution à la lumière de ses explications;

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Daniel Poirier, il est résolu que la municipalité de Nantes appuie la résolution numéro 197-11-21 de la municipalité de Saint-Aimé.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Aimé.

21-11-332

9.7 - Avis de motion pour modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 402-12 afin de modifier les tarifs des permis de lotissement

Avis de motion est donné par madame Lynda Bouffard pour modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 402-12 afin de modifier les coûts des permis de lotissement. Madame Lynda Bouffard déposera à une séance ultérieure un projet de règlement.

21-11-333

9.8 - Consentement de la municipalité pour l'installation de câble de fibre optique sur les tronçons existant



Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Daniel Poirier, il est résolu que le Conseil de la municipalité de Nantes consent à l'installation des câbles de fibre optique telle que montrée sur les plans

XXXXXXX_D01_SAINTE-CÉCILE_ZONE6_DEMANDE N1,

XXXXXXX_D01_SAINTE-CÉCILE_ZONE6_DEMANDE N2

À VENIR_D01_SAINTE-CÉCILE_ZONE 5_DEMANDE N1

10 - PRÉSENTATION DES COMPTES

21-11-334

10.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par madame Julie Rodrigue, le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des dépenses à payer totalisant 98 193,57 \$ et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

| Administration générale: | 11 865,53 \$ |
|--|--------------|
| Sécurité publique: | 6 196,08 \$ |
| Transport: | 39 587,40 \$ |
| Hygiène du milieu: | 16 939,39 \$ |
| Aménagement, urbanisme et développement: | 0\$ |
| Loisirs et culture: | 1 779,17 \$ |
| Remises de l'employeur: | 10 153,27 \$ |
| Dépenses d'investissement | 11 672,73 \$ |
| Total des chèques émis: | 98 193,57 \$ |

Qu'un remboursement de 1 608,58 \$ soit effectué à 9192-5156 QUEBEC INC.

Le directeur général avise le conseil que le chèque Chèque # 11446 du mois de juin 2020 est annulé, car il n'y a eu aucune demande réémission.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

21-11-335

11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 22 novembre 2021

Le conseil a pris connaissance des documents déposés par le directeur général.

12 - RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait explication des rencontres qu'il a eues avec la MRC.

13 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS



Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES

21-11-336

14.1 - Annonce d'un concours photo dans le journal de la municipalité

Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Daniel Poirier, il est résolu que le Conseil de la municipalité de Nantes annonce un concours photos dans l'objectif est de la mise en valeur des paysages hivernaux de la municipalité de Nantes

Que les prix pour la première, deuxième et troisième place soient d'une valeur de 100\$,75\$ et 50\$ respectivement en carte cadeau d'un commerce local.

Que le choix des gagnants et les conditions de participation soient réalisés par le comité de loisir et culture de la municipalité de Nantes.

21-11-337

14.2 - Reconnaissance du travail des anciens élus

ATTENDU QUE monsieur Jacques Breton a siégé aux siens de la municipalité comme élu pour plus de 28 ans dont 8 ans comme maire;

ATTENDU QUE les conseillers Yvan Arsenault, Yvan Boucher, Bruneau Hébert et Adrien Quirion ont été conseillers de la municipalité de Nantes sur plusieurs années;

ATTENDU QUE les anciens élus ont participé grandement à l'amélioration de la municipalité de Nantes;

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Daniel Poirier, il est résolu à l'unanimité que la municipalité procède à une commande de 5 plaques de remerciement pour les anciens élus avec gravure de la compagnie Gravure Mégantic telle que soumissionnée.

15 - DONS ET COMMANDITES

21-11-338

15.1 - Demande d'aide de l'association des gens de Nantes (AGN)

Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Daniel Poirier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Nantes accepte de procéder à la réparation de la patinoire de l'AGN telle que soumissionnée par la compagnie "construction Dany et Marie-Pier Inc." au prix de 5 814\$ taxes incluses.

21-11-339

15.2 - Demande du Centre d'action bénévole pour la collecte de denrées non périssables (Guignolée)

Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Daniel Poirier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Nantes d'autoriser les pompiers de la municipalité à participer à la collecte de denrées non périssables dans la municipalité le 28 novembre 2021.

21-11-340

15.3 - Invitation à devenir membres corporatifs en soutiens à la mission du centre des femmes de la MRC du Granit

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par madame Julie Rodrigue, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Nantes fasse un don de 100\$ au centre des femmes de la MRC du Granit.



21-11-341
Nº de resolution
ou annotation

16 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Sylvain Gilbert explique qu'il est probable que lors des travaux sur la route 161 en 2022, la circulation sera déviée de ce dernier vers le Rang Saint-Joseph, par conséquent, monsieur Gilbert demande que durant les travaux sur la route 161, le Rang Saint-Joseph soit limité à 50km/h. Le conseil demande au directeur général de prendre note de la demande de monsieur Sylvain Gilbert et de prévoir une limitation de vitesse temporaire de 50km/h sur le Rang-Saint-Joseph, et ce lors des travaux d'infrastructure sur la route 161.

Le conseil aussi demande au directeur d'augmenter la fréquence d'épandage de calcium sur le rang Saint-Joseph lors des travaux de la route 161 en 2022.

Monsieur Sylvain Côté présent au nouveau conseil la situation actuelle du projet de la voie de contournement. Il explique que le gouvernement et les instances impliquées dans le projet n'ont pas avancé le projet et qu'à date il n'y a aucun plan ou offre de dédommagement déposé aux citoyens touchés par le projet.

Le maire de la municipalité, monsieur Daniel Gendron, souligne son implication dans le dossier de la voie ferrée. Il avise monsieur Sylvain Côté que des rencontres dans le dossier sont planifiées et qu'il défendra les intérêts des citoyens surtout dans le cadre des dédommagements. Monsieur Bédard qui est un nouveau résident, informe le conseil que dans son cas un changement du tracé vers le nord de la voie de la 161 sera dommageable pour lui et pour les résidents au tour du Lac-de-L 'orignal. De ce fait, il s'oppose devant le conseil à un tracé au nord de la voie de contournement routière.

21-11-342

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Daniel Gendron Maire Ali Mohammed Ayachi Directeur général Secrétaire-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Daniel Gendron

Maire

3376